



## **Modèle d'action**

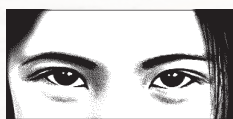
**La Gestion de cas tournée vers la réinsertion des enfants et les jeunes en conflit avec la loi**

***Boîte à outils pour la formation des formateurs –  
Développement des compétences des professionnels***



**Terre des hommes**

Aide à l'enfance.



**Terre des hommes**

Aide à l'enfance.

Terre des hommes (Tdh) est la première organisation suisse de défense des droits de l'enfant. Depuis 1960, Tdh contribue à construire un avenir meilleur pour les enfants vulnérables et leurs communautés, en apportant des solutions innovantes et durables. Active dans plus de 30 pays, Tdh travaille avec ses propres équipes et/ou des partenaires locaux et internationaux pour améliorer la vie quotidienne de millions d'enfants et de leurs proches à travers des programmes de santé, d'accès à la justice, de migration, de protection, d'eau et d'assainissement et d'aide d'urgence. Notre travail est financé par le soutien de particuliers et d'institutions, les frais administratifs étant réduits au minimum.

# Table des matières

<b>1. Qu'est-ce que le modèle d'action de gestion des cas tournée vers la réinsertion des enfants et les jeunes en conflit avec la loi ?</b>	<b>4</b>
<b>2. Pourquoi est-il important de disposer d'un outil sur mesure ?</b>	<b>5</b>
<b>3. Une boîte à outils adaptée pour la formation des formateurs</b>	<b>7</b>
3.1. À qui s'adresse le kit de formation ?	7
3.2. Objectifs d'apprentissage du programme	7
3.3. Questions principales et compétences couvertes par la formation	8
3.4. Contenu du kit de formation	8
<b>4. Support 1: Guide de l'animateur</b>	<b>9</b>
<b>5. Support 2: Exemple de programme pour une formation de formateurs de 4 jours</b>	<b>11</b>
<b>6. Support 3: Présentation PowerPoint (sauvegarde)</b>	<b>14</b>
<b>7. Support 4: Plan détaillé de la session, contenu et méthodologie</b>	<b>14</b>
<b>8. Support 5: Études de cas (tirées de situations réelles)</b>	<b>20</b>
<b>9. Support 6: Documents à distribuer pour les activités de formation</b>	<b>23</b>
Document 1 – Session 2	23
Document 2 – Session 4	25
Document 3 – Session 8	26
Document 4 – Sessions 17 à 23	27
<b>10. Support 7: Formulaire d'évaluation de fin de formation</b>	<b>31</b>

# 1. Qu'est-ce que le modèle d'action de gestion des cas tournée vers la réinsertion des enfants et les jeunes en conflit avec la loi ?

- *Avez-vous déjà mis en œuvre un programme de réinsertion sans avoir une compréhension et des conseils adéquats sur ce que signifie réellement une réinsertion réussie ?*
- *Avez-vous déjà eu l'impression que la coordination ou la communication entre les systèmes de protection de l'enfance et de justice n'était pas claire dans le cadre de votre travail avec des enfants et des jeunes en conflit avec la loi ?*
- *Avez-vous déjà eu l'impression que les interventions en matière de protection de l'enfance n'étaient pas bien adaptées à la réalité à laquelle sont confrontés les enfants et les jeunes lorsqu'ils sont en contact avec la justice ?*
- *Où que les procédures judiciaires n'étaient pas adaptées aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes et à leur bien-être psychosocial ?*

C'est pour ces raisons qu'a été élaboré le **Modèle d'action pour la gestion des cas tournée vers la réinsertion des enfants et jeunes en conflit avec la loi** (ci-après MdA), à partir d'un processus de consultation avec des professionnels de la protection de l'enfance et du droit dans tous les pays où Terre des hommes est présente à travers le monde.

Il vise à fournir des orientations techniques aux équipes sur la manière d'adapter les systèmes de gestion des cas afin de répondre aux besoins très spécifiques des enfants et des jeunes qui passent par différentes étapes de procédures judiciaires, qu'il s'agisse de mécanismes formels (étatiques) ou communautaires de résolution des conflits. Il vise à spécialiser et à qualifier les interventions axées sur la réinsertion (tant les interventions directes que celles axées sur le renforcement des systèmes). Le MdA fournit un contenu, des principes et des normes structurés ainsi que des outils, reliant les connaissances et les pratiques en matière de justice pour enfants et jeunes et de gestion des cas, garantissant ainsi une programmation cohérente et intégrée pour la réinsertion réussie des enfants et des jeunes en contact avec la justice.

## 2. Pourquoi est-il important de disposer d'un outil sur mesure ?

Comme le souligne le Comité des droits de l'enfant (*Observation générale n°24, 2019*), **la réinsertion doit être l'objectif principal des systèmes de justice pour enfants**. Malgré les progrès réalisés au niveau international pour reconnaître l'importance des processus de réinsertion sur mesure, leur transposition dans les systèmes nationaux et les pratiques nationales reste un défi à relever. **Il est indispensable et urgent de bien comprendre le processus de réinsertion, comment l'appliquer et quand il peut être considéré comme « réussi ».**

La gestion personnalisée (tournée vers la réinsertion) des cas d'enfants et de jeunes en conflit avec la loi est la pierre angulaire des systèmes de justice pour mineurs et, à ce titre, elle devrait être développée et intégrée en tant que système coordonné dans tous les processus de réinsertion. **Ce modèle d'action est le premier du genre à répondre aux besoins très spécifiques et aux processus de réinsertion à toutes les étapes de la justice pour les enfants en contact avec la loi dans le cadre des systèmes de gestion des cas de protection de l'enfance.** À ce titre, il vise à fournir une référence clé sur la manière d'adapter les systèmes nationaux de gestion des cas afin de servir les intérêts (sociaux et judiciaires) et les droits des enfants et des jeunes en conflit avec la loi.

Vous trouverez ici le modèle d'action de Tdh pour la gestion des cas tournée vers la réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi – MdA (disponible en français, en anglais et en arabe):

*Modèle d'action pour la gestion des cas tournée vers la réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi / Terre des hommes*



Vous trouverez ci-dessous un aperçu du contenu du modèle d'action :

No	Intitulé de partie	Description
	<b>La Gestion de cas de réinsertion pour les enfants et les jeunes en conflit avec la loi – Aperçu général</b>	Il s'agit d'une représentation visuelle des principaux éléments du système de gestion de cas de réinsertion pour les enfants et les jeunes en conflit avec la loi. Pour faciliter l'utilisation de ce document, les différents éléments qui composent l'aperçu sont reliés par des liens hypertextes renvoyant direction aux sections du MdA référentes afin d'y trouver des informations détaillées.
1.	<b>Introduction</b>	Décrit les objectifs, les utilisateurs cibles, le champ d'application et la structure afin de faciliter la lecture du modèle d'action pour les utilisateurs. Souligne les lacunes rencontrées par les enfants et les jeunes en conflit avec la loi pour réussir leur réinsertion et, par conséquent, la raison d'être de ce modèle d'action.
2.	<b>Expertise et cadre d'intervention de Tdh: Accès à la justice (A2J) et gestion de cas de protection de l'enfance</b>	Sur la base du cadre programmatique de Tdh (théorie du changement), met en évidence la valeur ajoutée et le positionnement stratégique de Tdh dans la gestion de cas de réinsertion pour les enfants et les jeunes en conflit avec la loi. Développe un cadre conceptuel pour les processus de réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi.
3.	<b>Se plonger au cœur des éléments essentiels de la Gestion de Cas de Réinsertion pour les Enfants et les Jeunes en conflit avec la loi</b>	Décrit les éléments essentiels pour adapter l'approche standard de gestion de cas et les étapes à suivre lors d'un travail auprès des enfants et des jeunes en contact avec la loi: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Typologies d'enfants en conflit avec la loi;</li> <li>• Les différentes étapes de procédure (pré judiciaires et judiciaires) auxquelles les EJCL sont confrontés;</li> <li>• Les éléments indispensables à prendre en compte tout au long du processus de gestion de cas ayant un impact sur les enfants et les jeunes en conflit avec la loi.</li> </ul> <p>Cette partie met en avant le caractère primordial des approches et pratiques de justice restauratrice dans le processus de réinsertion.</p>
4.1	<b>En pratique (QUOI): Objectif, normes et critères pour une "Réinsertion réussie" des enfants et des jeunes en conflit avec la loi</b>	Énonce l'objectif de réinsertion de la gestion de cas avec les enfants et les jeunes en conflit avec la loi, y compris les 10 normes clés qui devraient s'appliquer à tout processus de réinsertion et comment elles s'alignent avec les principes et les étapes de la gestion de cas. Il met également en évidence, sous forme de check-list, les critères clés à prendre en compte pour évaluer la réussite du processus de réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi.
4.2	<b>En pratique (COMMENT): Mise en oeuvre des étapes de la gestion de cas avec les EJCL lors des phases pré-judiciaire et judiciaire</b>	Permet aux utilisateurs de du modèle d'action (MdA) d'identifier à quelle étape de la procédure judiciaire se trouve un enfant/un jeune et comment mettre en oeuvre un système de gestion de cas sur mesure ayant pour objectif central la réinsertion.
4.3	<b>En pratique (QUI): Compétences et Ressources humaines pluridisciplinaires, rôles et responsabilités</b>	Met en lumière les rôles et responsabilités de chaque corps professionnel au sein du processus de gestion de cas de réinsertion, ainsi que leurs interconnexions.
5	<b>Annexes</b>	Comprend des outils supplémentaires à appliquer tout au long de la procédure judiciaire et du processus de gestion de cas de pour soutenir la réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi: <p><i>Annexe 1:</i> Lignes directrices favorisant la résilience psychosociale des enfants et des jeunes en conflit avec la loi pour une réinsertion réussie</p> <p><i>Annexe 2:</i> Considérations juridiques à prendre en compte dans la gestion de cas individuel d'un enfant/d'un jeune (importantes à la fois pour les professionnels du droit et les travailleurs sociaux)</p> <p><i>Annexe 3:</i> Niveaux de risque</p> <p><i>Annexe 4:</i> Aperçu des formulaires de gestion de cas</p>

## 3. Une boîte à outils adaptée pour la formation des formateurs

Après avoir développé le modèle d'action, les deux auteurs (Marta Gil, responsable adjointe du programme global « Accès à la justice » de Terre des hommes, et Lourdes Carrasco, experte globale en gestion de cas et en santé mentale et soutien psychosocial) ont élaboré et dispensé une formation de formateurs à l'intention des coordinateurs régionaux chargés des questions juridiques et de la protection de l'enfance et du personnel de terrain de 8 pays et 4 régions (Afrique, Asie, Europe et Moyen-Orient). Cette formation des formateurs a permis de recueillir des informations clés pour la contextualisation et l'élaboration d'un kit de formation des formateurs en vue de son déploiement.

### 3.1. À qui s'adresse le kit de formation ?

Le MdA et son kit de formation sont conçus comme des outils clés pour les équipes techniques qui soutiennent les programmes de justice pour les enfants et les jeunes dans différents pays et régions, notamment : **les professionnels du droit, les travailleurs sociaux, les assistants sociaux, les psychologues et les conseillers, les formateurs professionnels, le personnel médical**, etc. ; tout le personnel travaillant directement avec des enfants et jeunes en conflit avec la loi.

Cela inclut le personnel chargé de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'assurance qualité des programmes, ainsi que de la mobilisation des ressources, car le MdA promeut des approches qui doivent être adaptées en fonction de la reconnaissance de la diversité des contextes opérationnels, des différents cadres juridiques, la pluralité des systèmes judiciaires, et notamment la diversité des enfants et des jeunes en conflit avec la loi.

### 3.2. Objectifs d'apprentissage du programme

La formation a été conçue pour fournir aux participants un aperçu complet et une mise en pratique des différents contenus inclus dans le MdA. À la fin de la formation, les participants seront en mesure de :

- ▶ Appliquer dans la pratique les concepts, principes et spécificités méthodologiques distincts de la gestion de cas tournée vers la réinsertion des enfants et jeunes en conflit avec la loi.
- ▶ Adapter les éléments nécessaires des systèmes nationaux existants de gestion des cas afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants en contact avec la loi à différentes étapes des procédures policières et judiciaires.
- ▶ Évaluer, planifier et réaliser des évaluations sûres, fondées sur les droits et éthiques pour les enfants en conflit avec la loi.
- ▶ Analyser les éléments critiques de différents types de cas concernant des enfants en contact avec la justice afin de garantir la conception, l'application et le suivi approprié de processus de réinsertion adaptés.

### 3.3. Questions principales et compétences couvertes par la formation

- ▶ Qu'est-ce qu'une réinsertion réussie ?
- ▶ Comment une approche de gestion des cas de protection de l'enfance et de la jeunesse peut-elle être adaptée aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes en contact avec la justice ?
- ▶ Comment promouvoir le bien-être psychosocial et la résilience des enfants et des jeunes pour une réinsertion réussie ?
- ▶ Qui sont les principales ressources humaines multidisciplinaires, quels sont leurs rôles et leurs responsabilités pour assurer la réinsertion réussie des enfants et des jeunes en conflit avec la loi ?
- ▶ Comment améliorer la coordination et la communication entre les professionnels de la justice et les professionnels sociaux ?

#### Compétences acquises grâce à la formation

##### Travail social et compétences psychosociales

- Gestion de cas
- Concidérations psychosociales y compris les approches socio-écologiques, intersectorielles et tenant compte des traumatismes

##### Systèmes de justice et compétences juridiques

- Catégories d'enfants en conflit avec la loi
- Étapes pré-judiciaire et judiciaire
- Approche de justice restauratrice

##### Normes et critères de réintégration réussie

Appliqués grâce à l'apprentissage croisé et aux efforts coordonnés entre les professionnels du social et de la justice

### 3.4. Contenu du kit de formation

- ▶ Guide du formateur avec un plan détaillé des sessions et un exemple de programme pour une formation de 4 jours
- ▶ Documents à distribuer pour les activités de formation et études de cas tirés de situations réelles
- ▶ Présentation PowerPoint
- ▶ Formulaire d'évaluation de fin de formation

## 4. Support 1: Guide de l'animateur

Ce guide du formateur a été élaboré afin d'aider les animateurs à dispenser des sessions de formation efficaces, captivantes et percutantes. Il est conçu pour être pratique et adaptable, car chaque contexte de formation est unique.

La formation met l'accent sur des approches participatives et centrées sur l'apprenant qui favorisent la réflexion, le développement des compétences et l'application dans le monde réel à travers des études de cas et les expériences des participants. Les formateurs sont encouragés à créer un environnement sûr et inclusif où les participants se sentent libres de contribuer, de poser des questions et de partager leurs expériences.

### Informations pratiques et recommandations pour les animateurs

Pour garantir le succès de cette formation, les animateurs doivent prendre plusieurs mesures préparatoires concernant la sélection des participants, le profil des formateurs, la logistique et la communication.

#### Participants

Il est recommandé que les participants comprennent **un groupe équilibré de professionnels issus à la fois des secteurs de la protection de l'enfance et de la justice**. Selon le contexte, cela peut inclure des travailleurs sociaux ou des assistants sociaux spécialisés dans la protection des enfants et des jeunes, ainsi que des acteurs de la justice tels que des avocats, des conseillers juridiques, des spécialistes de la justice pour mineurs ou des professionnels des tribunaux travaillant directement avec des enfants et des jeunes en contact avec la justice (les noms, profils et titres peuvent varier selon le contexte). Cette composition mixte est **essentielle pour promouvoir la compréhension et la collaboration intersectorielles**. La taille idéale du groupe ne devrait pas dépasser 25 à 30 participants.

#### Équipe de formation

Il est fortement recommandé de **faire appel à deux co-facilitateurs experts**, l'un ayant **une expertise en matière de protection de l'enfance** et l'autre ayant une expérience des **systèmes judiciaires liés aux enfants**. Les deux facilitateurs doivent avoir une expérience préalable de la réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi, ainsi qu'une expérience dans la dispense de formations, et être à l'aise avec les méthodes d'apprentissage participatives et expérientielles.

#### Logistique de la salle

En ce qui concerne l'aménagement de la salle, l'espace de formation doit être suffisamment grand pour accueillir des petits groupes de travail, des séances plénières et des activités basées sur le mouvement. Les tables doivent être disposées de manière à favoriser les interactions et à fournir suffisamment de matériel :

- Au moins 6 tableaux à feuilles mobiles et des stylos pour les tableaux à feuilles mobiles.
- 1 ou 2 écrans pour PowerPoint (selon le nombre de participants).
- Une sorte de colle qui sert pour les murs (ou similaire).
- Des microphones (si nécessaire).
- Répartition des tables autour de 4 groupes.

Enfin, il est conseillé d'**envoyer une invitation aux participants avant la formation**. Celle-ci doit inclure le programme proposé, les profils des formateurs et des participants cibles, ainsi qu'un bref aperçu du contenu de la formation et des objectifs d'apprentissage (tels que décrits au début de ce guide). Fournir ces informations à l'avance permet de s'assurer que les participants sont prêts, que leurs attentes sont alignées et que les objectifs de la formation bénéficient du soutien de l'institution.

### Liste des supports pour les animateurs

- Plan détaillé de la session et présentation PowerPoint à projeter pendant chaque session.
- Documents à distribuer pour le travail en groupe :
  - ▶ Cartes pour le « QUIZ : UNE APPROCHE CENTRÉE SUR L'ENFANT DU SUIVI DES DROITS DE L'HOMME »
  - ▶ Cartes pour « MISS & MATCH : DROITS DE L'HOMME ET DROITS DE L'ENFANT »
  - ▶ 4 études de cas d'enfants (Karim, Sofia, Kofi, Aya) et « Jeu de rôle » : Identités des enfants et des parents
  - ▶ Cartes pour l'exercice « Étapes CM »



## 5. Support 2: Exemple de programme pour une formation de formateurs de 4 jours

Jour 1 [Ajouter la date]	
Session 1 8h30 – 9h	Arrivée et accueil des participants.
Session 2 9h – 10h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la formation : objectifs d'apprentissage visés par session, méthodologie.</li> <li>• Présentation des participants. Partage des attentes et des priorités.</li> <li>• « ACCUEIL ET RENCONTRE » (<i>travail de groupe</i>): Les quatre enfants qui vont nous accompagner pendant la formation : Karim, Aya, Emal et Bhoomi.</li> </ul>
Session 3 10h – 11h	<p>« QUIZ : LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION DE CAS SUR MESURE (RÉINTÉGRATIVE) POUR LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » (<i>travail de groupe</i>): Construire un récit convaincant pour appliquer le MdA : concepts clés, principes et spécificités méthodologiques.</p> <p>Résultats et réflexion collective sur le contenu.</p>
Pause café (11h – 11h15)	
Session 4 11h15 – 13h	<p>« LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU MdA : FOCUS JUSTICE » (<i>Présentation et débat à travers 4 cas d'enfants</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants : critères de catégorisation pour la gestion des cas tournée vers la réinsertion.</li> <li>• Classification des infractions pouvant s'appliquer aux enfants en conflit avec la loi et situations particulières nécessitant une attention particulière pour la réinsertion à travers la gestion de cas.</li> <li>• Comprendre les étapes judiciaires que traversent les enfants : aspects clés à garder à l'esprit pour la réinsertion à travers la gestion de cas.</li> <li>• Justice réparatrice et comment l'appliquer aux processus de réinsertion à travers la gestion des cas.</li> </ul>
Pause déjeuner (13h – 14h)	
Session 5 14h – 15h	<p>Exercice : étapes de la gestion de cas</p> <p>« LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU MdA : L'ACCENT SUR LE TRAVAIL SOCIAL » (<i>Présentation et débat à partir de 4 cas d'enfants</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intersectionnalité et approche socio-écologique : comment cela s'applique-t-il à la gestion de cas avec des enfants en conflit avec la loi ?</li> <li>• Pratique tenant compte des traumatismes et accompagnement à la réinsertion.</li> <li>• Les étapes et les outils d'un processus de gestion de cas : points pertinents lors de l'application d'une approche de réinsertion.</li> </ul>
Pause café (15h – 15h15)	
Session 6 15h15 – 16h45	<p>Équipes multidisciplinaires au sein du MdA (<i>présentation et exercice</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du travail en tandem et de sa valeur ajoutée.</li> <li>• Exercice de chasse au trésor : où trouver dans le modèle d'action des conseils et des orientations pour les deux professionnels ?</li> </ul>
Session 7 16h45 – 17h	Réflexion de groupe sur la journée de formation : questions auxquelles on a répondu, questions sans réponse, nouvelles questions.

## Jour 2 [Ajouter la date]

Session 8 9h – 11h	« RÉINSERTION RÉUSSIE DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » ( <i>présentation et débat</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 10 normes du processus de réinsertion des enfants en conflit avec la loi : comment les intégrer dans le processus de gestion des cas ?</li> <li>• Résultats de la réinsertion : comment les définir (critères) ?</li> </ul>
Pause café (11h – 11h15)	
Session 9 11h15 – 12h30	« MISS & MATCH : DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENFANT » ( <i>travail de groupe</i> ): Cadre conceptuel : processus de réinsertion des enfants en conflit avec la loi Résultats et réflexion collective sur le contenu.
Session 10 12h30 – 13h	Aperçu du protocole d'accord : aperçu général ( <i>présentation</i> )
Pause déjeuner (13h – 14h)	
Session 11 14h – 14h45	« ZOOM IN » : Considérations juridiques autour d'un cas impliquant un enfant (important tant pour les professionnels du droit que pour les travailleurs sociaux) ( <i>présentation et débat : travail sur des cas impliquant des enfants</i> )
Session 11 14h45 – 15h30	« ZOOM IN » : Comment promouvoir la résilience psychosociale des enfants en conflit avec la loi pour une réinsertion « réussie » ( <i>présentation et débat : travail sur les cas d'enfants</i> )
Pause café (15h30 – 15h45)	
Session 13 15h45 – 16h45	« EN PRATIQUE : APPLIQUER LES ÉTAPES DE LA GESTION DE CAS AVEC LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » ( <i>travail en groupe</i> ): dégager les éléments essentiels de chaque cas d'enfant proposé : comment les aborder pour garantir l'application du MdA ?
Session 14 16h45 – 17h	Réflexion de groupe sur la journée de formation : questions auxquelles il a été répondu, questions restées sans réponse, nouvelles questions.

## Jour 3 [Ajouter la date]

Session 15 9h – 11h	« FICHES DE TRAVAIL : UN PARCOURS À TRAVERS LES ÉTAPES DU CM POUR CHAQUE PHASE DE LA JUSTICE DANS LAQUELLE UN ENFANT EN CONFLIT AVEC LA LOI PEUT ÊTRE IMPLIQUÉ » (Partie I) ( <i>présentation et débat</i> )	
	ÉTAPE CM 1 Identification et enregistrement	Arrestation et détention (police)
		Déjudiciarisation
		Détention provisoire OU alternative à la détention provisoire
		Procédure judiciaire (avec ou sans détention)
	ÉTAPE CM 2 Évaluation	Emprisonnement (après la procédure judiciaire)
		Alternative à l'emprisonnement
Libération anticipée ou postérieure à la privation de liberté		

Pause café (11h – 11h15)									
Session 16 11h15 – 13h	« FICHES DE TRAVAIL : UN PARCOURS À TRAVERS LES ÉTAPES DE LA CM POUR CHAQUE PHASE DE LA JUSTICE DANS LAQUELLE UN ENFANT EN CONFLIT AVEC LA LOI PEUT ÊTRE IMPLIQUÉ » (Partie II) <i>(présentation et débat)</i>								
	<table border="1"> <tr> <td>ÉTAPE CM3 Plan d'action (le plan de réinsertion)</td> <td>Arrestation et détention (police)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Déjudiciarisation</td> </tr> <tr> <td>ÉTAPE CM4 Mise en œuvre du plan de réinsertion</td> <td>Détention provisoire OU alternative à la détention provisoire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Procédure judiciaire (avec ou sans détention)</td> </tr> </table>	ÉTAPE CM3 Plan d'action (le plan de réinsertion)	Arrestation et détention (police)		Déjudiciarisation	ÉTAPE CM4 Mise en œuvre du plan de réinsertion	Détention provisoire OU alternative à la détention provisoire		Procédure judiciaire (avec ou sans détention)
ÉTAPE CM3 Plan d'action (le plan de réinsertion)	Arrestation et détention (police)								
	Déjudiciarisation								
ÉTAPE CM4 Mise en œuvre du plan de réinsertion	Détention provisoire OU alternative à la détention provisoire								
	Procédure judiciaire (avec ou sans détention)								
Pause déjeuner (13h – 14h)									
Session 17 14h – 15h	« FICHES DE TRAVAIL : UN PARCOURS À TRAVERS LES ÉTAPES DE LA CM POUR CHAQUE PHASE DE LA JUSTICE DANS LAQUELLE UN ENFANT EN CONFLIT AVEC LA LOI PEUT ÊTRE IMPLIQUÉ » (Partie III) <i>(présentation et débat)</i>								
	<table border="1"> <tr> <td>ÉTAPE CM5 Suivi et révision du plan de réinsertion</td> <td>Emprisonnement (après la procédure judiciaire)</td> </tr> <tr> <td>ÉTAPE CM6 Clôture du dossier et révision</td> <td>Alternative à l'emprisonnement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Libération anticipée ou postérieure à la privation de liberté</td> </tr> </table>	ÉTAPE CM5 Suivi et révision du plan de réinsertion	Emprisonnement (après la procédure judiciaire)	ÉTAPE CM6 Clôture du dossier et révision	Alternative à l'emprisonnement		Libération anticipée ou postérieure à la privation de liberté		
ÉTAPE CM5 Suivi et révision du plan de réinsertion	Emprisonnement (après la procédure judiciaire)								
ÉTAPE CM6 Clôture du dossier et révision	Alternative à l'emprisonnement								
	Libération anticipée ou postérieure à la privation de liberté								
Pause café (15h30 – 15h45)									
Session 18 15h45 – 16h	« RÉVEILLEZ-VOUS ET TROUVEZ VOS PAIRS » : Explication du travail de groupe du troisième jour et de la méthodologie, distribution de documents et présentation des personnalités de chaque membre de l'équipe, questions-réponses des participants. Rejoignez votre groupe !								
Session 19 16h – 17h	« TEMPS DE PRÉPARATION DU GROUPE » <i>(guidé par les formateurs)</i>								
Jour 4 <i>[Ajouter la date]</i>									
Session 19 9h – 10h	« TEMPS DE PRÉPARATION EN GROUPE » <i>(Suite)</i> Questions-réponses des participants. Rejoignez votre groupe !								
Session 20 10h – 11h30	Cas d'enfant n°1 (groupe de Karim) : « Jeu de rôle » <i>(travail en groupe et débat collectif)</i>								
Pause café (11h30 – 11h45)									
Session 20 11h45 – 13h	Cas d'enfant n°2 (groupe d'Aya) : « Jeu de rôle » <i>(travail en groupe et débat collectif)</i>								
Pause déjeuner (13h – 14h)									
Session 20 14h – 15h15	Cas d'enfant n°3 (groupe d'Emal) : « Jeu de rôle » <i>(travail en groupe et débat collectif)</i>								
Session 20 15h15 – 15h45	Cas d'enfant n°4 (groupe de Bhoomi) : « Jeu de rôle » <i>(travail en groupe et débat collectif)</i>								
Pause café (15h45 – 16h)									
16h – 17h	Réflexion de groupe sur le contenu et la dynamique de la formation (formulaire d'évaluation de fin de formation). Objectifs d'apprentissage atteints, suggestions pour les prochaines étapes.								
17h – 17h30	Clôture de la formation. Remerciements.								

## 6. Support 3: Présentation PowerPoint (*sauvegarde*)

Chaque session, comme indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus, nécessite un support visuel sous forme de présentation PowerPoint. Le contenu et la méthodologie sont expliqués dans la section 7 ci-dessous. Pour accéder au matériel PPT utilisé par Tdh, veuillez contacter [marta.gil@tdh.org](mailto:marta.gil@tdh.org) et/ou [lourdes.carrasco@tdh.org](mailto:lourdes.carrasco@tdh.org).

## 7. Support 4: Plan détaillé de la session, contenu et méthodologie

### Session 1

- ▶ Présentation de la formation aux participants, y compris les objectifs d'apprentissage et la méthodologie.
- ▶ Une série de présentations et un « partage des attentes et des priorités » concernant la formation seront organisés avec les participants. On leur demandera quelles sont les questions clés qu'ils souhaitent approfondir au sujet du MdA. Les attentes/priorités/questions seront consignées sur un tableau à feuilles mobiles (« le mur ») afin d'y revenir au cours des différentes sessions de la formation.
- ▶ « MEET & GREET » est le premier travail de groupe de la formation. Les participants se verront présenter 4 cas illustrant les histoires de 4 enfants (Karim, Sofia, Kofi et Aya). Les 4 cas ont été élaborés afin de mettre en évidence les diverses spécificités et situations vécues par les enfants en conflit avec la loi. Tous les participants liront les 4 cas. Les participants seront répartis en 4 groupes et se verront attribuer l'un des cas d'enfants pour le reste de la formation. Une fois en groupes, tous les participants seront invités à partager leurs premières impressions sur les histoires (par exemple, quels sont les éléments qui les ont le plus marqués dans les différentes histoires ? Y a-t-il des informations particulières qui, selon eux, manquent ? Quels sont les premiers défis qu'ils voient dans chaque cas en termes de gestion de cas ?). Ces questions visent à stimuler les participants sur les questions liées aux enfants et à favoriser un état d'esprit axé spécifiquement sur les enfants. En connaissant et en intériorisant les études de cas dès le début, le contenu des sessions suivantes peut être relié à certains éléments de ces histoires, ce qui facilite le retour aux groupes avec des questions concrètes sur leurs cas spécifiques, afin qu'ils puissent réfléchir de manière concrète plutôt qu'abstraite.

### Session 2

« QUIZ: LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION DE CAS SUR MESURE (RÉINTÉGRATIVE) POUR LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI (*travail de groupe*): Construire un récit convaincant pour appliquer le MdA : concepts clés, principes et spécificités méthodologiques.

Les participants recevront les « titres » des différents concepts clés, principes et spécificités méthodologiques du MdA dans la section 1.2. Ils recevront ensuite des cartes courtes avec des mots-clés (**document 1**) qu'ils devront utiliser pour construire une déclaration/un paragraphe/une définition pour chaque titre (chaque groupe se verra attribuer 2 titres).

Après la présentation à l'ensemble du groupe, les formateurs encourageront les participants à réfléchir à leurs choix. Cette étape sera suivie d'une brève présentation de chacun des titres tels qu'ils sont expliqués dans le protocole d'accord.

Cet exercice vise à aider les participants à comprendre et à transmettre de manière professionnelle les concepts clés, les principes et les spécificités méthodologiques liés au MdA.

## Session 3

### « LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU MdA : L'ACCENT SUR LA JUSTICE »

*(Présentation et débat à travers les 4 cas d'enfants)*

- Enfants: critères de catégorisation pour la gestion des cas tournée vers la réinsertion.
- Classification des infractions pouvant s'appliquer aux enfants en conflit avec la loi et situations particulières nécessitant une attention particulière pour la réinsertion.
- Compréhension des étapes judiciaires que traversent les enfants: aspects clés à garder à l'esprit pour la réinsertion à travers la gestion de cas.
- Justice réparatrice et comment l'appliquer aux processus de réinsertion à travers la gestion des cas.

Une série de diapositives PPT est préparée pour mettre en évidence le contenu clé des sections 3.1 et 3.2 du protocole d'accord. Les diapositives comprendront différentes questions qui seront discutées avec les participants. Le formateur se concentrera sur des exemples tirés des quatre cas d'enfants utilisés pour la formation des formateurs.

## Session 4

- ▶ EXERCICE: LE PROCESSUS DE GESTION DE CAS (l'animateur demandera à 8 volontaires de se lever devant le groupe et demandera à chacun d'eux de tenir une des cartes et de se mettre en ligne (**document 2**: étapes et processus de la gestion de cas). Les autres participants doivent décider de l'ordre dans lequel les cartes doivent être placées, ils doivent donc déplacer leurs collègues qui tiennent les cartes dans l'ordre. Idéalement, ceux qui tiennent les cartes devraient être ceux qui ont le plus d'expérience dans la gestion de cas et ils ne peuvent pas parler, seulement se positionner dans l'ordre indiqué par leurs collègues.

L'ordre correct final devrait être:

- 1) Identification et enregistrement – 2) Évaluation – 3a) Plan d'action / 3b) Plan d'action de réinsertion – 4) Mise en œuvre du plan d'action – 5) Suivi et révision – 6) Clôture du dossier – 7) Révision finale

- ▶ « LES ÉLÉMENTS CLÉS DU MdA : L'ACCENT SUR LE TRAVAIL SOCIAL »

*(Présentation et débat à travers les 4 cas d'enfants)*

- Intersectionnalité et approche socio-écologique: comment cela s'applique-t-il dans le cadre de la CM avec des enfants en conflit avec la loi?
- Pratique tenant compte des traumatismes et accompagnement à la réinsertion.
- Les étapes et les outils d'un processus de gestion de cas: points pertinents lors de l'application d'une approche de réinsertion.

Une série de diapositives PPT mettant en évidence le contenu clé des sections 3.3 et 3.4 du MdA est préparée. Tout au long des diapositives, différentes questions seront incluses et discutées avec les participants. Le formateur se concentrera sur des exemples tirés des 4 cas d'enfants utilisés pour la formation des formateurs.

## Session 5

Équipes multidisciplinaires dans le MdA

- ▶ Les formateurs présenteront les différents rôles requis (diapositives PPT) et encourageront le débat avec les participants sur la coordination efficace et les responsabilités des équipes dans leur contexte et leur expérience.
- ▶ Questions pour susciter le débat:
  - Comment appelons-nous le travailleur social dans chaque contexte ? Différents profils ?
  - Comment impliquer ou intégrer des avocats dans notre équipe principale dans chaque contexte ? Quels sont les défis à relever ?
  - Le travailleur social et l'avocat partagent-ils les rôles et responsabilités mentionnés ?

## Session 6

Cette session est consacrée à la réflexion sur la journée de formation. Les formateurs animeront une réflexion de groupe en demandant aux participants quelles attentes/priorités/questions ont été satisfaites/répondues et, sur la base des enseignements de la journée, quelles autres questions non identifiées au début de la session ont été soulevées.

## Session 7

« RÉINSERTION RÉUSSIE DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » (*présentation et débat*)

Cette session sera consacrée à la conception d'un processus de réinsertion avec chaque enfant. Différents critères doivent être pris en compte et analysés afin de concevoir un « processus de réinsertion » qui « fonctionne » (et qui pourrait donc être considéré comme « réussi » dans le cadre d'une approche de gestion de cas). Cela nécessite une compréhension approfondie de ce qu'est un processus de réinsertion et des différentes normes qui devraient être mises en place.

Les formateurs animeront la session en fournissant des exemples et en encourageant le débat de groupe sur les différents éléments présentés. Le contenu et la dynamique de cette session seront les suivants :

- Les 10 normes du processus de réinsertion des enfants en conflit avec la loi : comment les intégrer dans le processus de gestion des cas ? – Les 10 normes (section 4.1.1 du MdA) seront expliquées par le formateur (diapositives PPT), et les participants seront invités à associer chaque norme aux étapes de gestion de cas concernées.
- Résultats de la réinsertion : comment les définir (critères) ? – Les formateurs présenteront les critères (diapositives PPT) et encourageront le débat entre les différents groupes concernant chacun des cas d'enfants assignés.

## Session 8

« MISS & MATCH : DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENFANT » (*travail de groupe*): Cadre conceptuel : processus de réinsertion des enfants en conflit avec la loi

Les participants travailleront en quatre groupes sur les études de cas qui leur ont été attribuées. Ils recevront des éléments du « cadre conceptuel » (**document 3**, correspondant à la page 15 du MdA) et devront créer un modèle à partir de ces éléments. Parmi les éléments remis à chaque groupe, certains concepts « erronés » seront également inclus dans l'enveloppe, en plus des concepts « corrects ». Une fois que chaque groupe aura préparé son cadre, il l'expliquera aux autres groupes.

Cet exercice vise à aider les participants à comprendre le processus de réinsertion des enfants en conflit avec la loi et à faire converger la réinsertion dans un système de gestion des cas qui nécessite de prendre en compte une multiplicité d'angles et d'identifier différents services et actions complémentaires. Il vise à mettre en évidence l'interdépendance et la complémentarité des différents éléments nécessaires à la mise en place d'un processus de réinsertion fondé sur les droits.

## Session 9

Un aperçu du MdA sera présenté aux participants afin qu'ils puissent comprendre la structure proposée dans le MdA après la présentation des cadres, ce qui leur permettra de visualiser tous les éléments décrits et de présenter les différents contenus qu'ils peuvent trouver dans l'aperçu et le MdA.

## Sessions 10 et 11

Au cours de ces sessions, les formateurs présenteront en détail les aspects techniques que les participants doivent maîtriser pour utiliser le MdA. Tout au long de la présentation, chaque formateur posera des questions axées sur les éléments des cas d'enfants (qu'ils aient déjà été mentionnés lors de la session 8 ou qu'il s'agisse d'éléments manquants que les groupes n'ont pas pu identifier lors des sessions précédentes). Les thèmes abordés sont les suivants :

- « ZOOM IN » : Considérations juridiques autour d'un cas d'enfant (qui importent à la fois aux professionnels du droit et aux travailleurs sociaux) (*présentation et débat: travail sur les cas d'enfants*). Cela correspond à l'annexe 2 du MdA (présentation dans les diapositives PPT pour la formation).
- « ZOOM IN » : Comment promouvoir la résilience psychosociale des enfants en conflit avec la loi pour une réinsertion « réussie » (*présentation et débat: travail sur les cas d'enfants*). Cela correspond à l'annexe 1 du MdA (présentation sous forme de diapositives PPT pour la formation).

## Session 12

« EN PRATIQUE : APPLIQUER LES ÉTAPES DE LA GESTION DE CAS AVEC LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » (*travail de groupe*): dégager les éléments essentiels de chaque cas d'enfant proposé : comment les aborder pour garantir l'application du MdA ?

Cette session est conçue pour commencer à préparer la dynamique du travail de groupe. À ce stade, les participants ont reçu beaucoup d'informations, mais pas tout ce dont ils ont besoin. Les 4 groupes, chacun avec son propre cas, seront invités à commencer à discuter et à se mettre d'accord sur les éléments essentiels à prendre en considération pour gérer correctement les cas de Karim, Sofia, Kofi et Aya, respectivement. Chaque équipe préparera une liste de 5 à 10 éléments et présentera cette liste ainsi que la justification de chaque point inclus aux autres participants. Les formateurs animeront le débat collectif.

Le fait d'anticiper certains éléments permettra aux participants de se familiariser plus facilement avec les spécificités de chaque cas et les sensibilisera à des aspects qu'ils ne prennent pas en compte, mais qui sont essentiels pour avancer dans le contenu des prochaines sessions.

## Session 13

Cette session est consacrée à la réflexion sur la journée de formation. Une réflexion de groupe sera animée par les formateurs, qui demanderont aux participants quelles ont été leurs attentes/priorités/questions satisfaites/répondues, mais aussi, sur la base des enseignements de la journée, quelles autres questions non identifiées au début de la session ont été soulevées.

## Sessions 14-15-16

« FICHES DE TRAVAIL : UN PARCOURS À TRAVERS LES ÉTAPES DE LA CM POUR CHAQUE ÉTAPE DE LA JUSTICE DANS LAQUELLE UN ENFANT EN CONFLIT AVEC LA LOI PEUT ÊTRE IMPLIQUÉ » (Parties I, II et III) (*présentation et débat*)

Ces sessions sont conçues pour expliquer aux participants, étape par étape, chacune des considérations que les équipes multidisciplinaires doivent comprendre et appliquer dans les étapes de la gestion de cas à travers les différentes étapes judiciaires que les enfants peuvent traverser.

Elles correspondent à la section 4.2 « En pratique (comment) : appliquer la gestion de cas aux enfants et aux jeunes en conflit avec la loi aux étapes pré-judiciaires et judiciaires ».

## Session 17

« RÉVEILLEZ-VOUS ET TROUVEZ VOS PAIRS » : Explication du travail de groupe du troisième jour et de la méthodologie, distribution de documents et présentation des personnalités de chaque membre de l'équipe, questions-réponses des participants.

Les participants se répartiront en 4 groupes. Chaque membre du groupe se verra attribuer un rôle (professionnel juridique/social/manager, enfant, parents) et devra préparer le cas de l'enfant à l'aide du MdA.

Les formateurs travailleront séparément avec les enfants et les parents de chaque groupe. Ils recevront des informations supplémentaires sur l'identité et la situation des personnes afin de pouvoir jouer leur rôle.

## Session 18

« TEMPS DE PRÉPARATION EN GROUPE ». Les quatre groupes disposent de deux heures pour préparer le « jeu de rôle » : temps de lecture individuelle, lecture et intériorisation de leur rôle (professionnels du droit / du social / de la gestion, enfant, parents), accord sur le déroulement des différentes scènes à jouer (4 scènes – voir ci-dessous dans la session 20). Les formateurs aideront les groupes pendant les 2 heures de préparation (partie 1 pendant le jour 3 et partie 2 pendant la première heure du jour 4).

## Sessions 19-22

« JEU DE RÔLE » (*travail de groupe avec les études de cas*)

Chaque groupe jouera devant ses collègues, en suivant ces « scènes » :

- Scène 1 – L'équipe multidisciplinaire se réunit pour discuter du cas et de la manière de procéder à l'identification/l'enregistrement et du plan d'évaluation de l'enfant.
- Scène 2 – Entretien d'évaluation avec l'enfant / les parents / d'autres personnes (à déterminer par l'équipe lors de l'étape précédente)
- Scène 3 – L'équipe multidisciplinaire se réunit (avec l'enfant / les parents / autres personnes) pour élaborer le plan de réinsertion .
- Scène 4 – L'équipe multidisciplinaire se réunit pour faire le point sur le plan de réinsertion et décider s'il convient de clore le dossier ou non.

Chaque groupe dispose de 45 minutes pour organiser et présenter le jeu de rôle entre les 4 scènes et de 30 minutes pour les commentaires et la discussion entre pairs.

Les autres groupes qui observent doivent prendre des notes pour le débat de groupe qui suivra (commentaires des pairs). Un débat de groupe sera animé par les formateurs autour des défis, des points positifs, des domaines à approfondir, etc., tant du côté des participants qui ont joué un rôle que du côté des observateurs.

## Session 23

Cette dernière session est consacrée à une réflexion collective avec les participants sur la formation (contenu, méthodologie, dynamique), en revenant sur le « mur » initial des attentes/priorités/questions, sur les objectifs d'apprentissage fixés pour réfléchir aux progrès réalisés et sur les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires doivent être prises.

Un formulaire d'évaluation de fin de formation sera distribué aux participants afin qu'ils le remplissent individuellement au cours de cette dernière session.

Clôture de la formation. Remerciements.

## 8. Support 5: Études de cas *(tirées de situations réelles)*

[CAS PRÉPARÉS PAR LES AUTEURS À PARTIR DES EXPÉRIENCES DES BUREAUX DE Tdh DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES<sup>[1]</sup>]

### KARIM

Karim est originaire d'Alep (Syrie), mais vit depuis maintenant 6 ans dans la banlieue de Beyrouth (Liban). Il est actuellement âgé de 15 ans.

Il y a un an, sa vie telle qu'il la connaissait a basculé. Deux policiers sont venus chez lui et l'ont arrêté. Ils l'ont mis dans une voiture et l'ont emmené au poste de police, où il a été privé de communication toute la nuit et jusqu'au lendemain après-midi. Lorsqu'il a pu voir son père, celui-ci était accompagné d'un policier qui leur a expliqué que Karim avait été arrêté pour vol, intrusion, violence contre des biens matériels et pour avoir causé des blessures graves au propriétaire et à la propriétaire du magasin où il avait commis son vol. Karim a nié. Son père, visiblement en colère, et le policier ont insisté pour que Karim dise la vérité. Karim avait peur et a dit qu'il était toujours responsable de tout et qu'il voulait voir sa mère. Après plusieurs tentatives, son père et le policier ont quitté la pièce. Karim s'est retrouvé seul pendant un certain temps. Il a crié et frappé aussi fort qu'il le pouvait à la porte de la pièce. Personne n'est venu.

Ce n'est que le lendemain matin qu'il a été emmené dans un centre où se trouvaient d'autres garçons. Il a été confiné dans une pièce avec deux autres garçons qui ont dit à Karim qu'ils étaient là depuis un certain temps. Le père de Karim est venu le voir dans l'après-midi avec un « fonctionnaire du tribunal », comme l'a expliqué son père. Cette personne a dit à Karim qu'il était en détention provisoire pour les accusations portées contre lui et que son père avait déjà signé les papiers pour son séjour dans ce centre jusqu'à la fin de l'enquête menée par les autorités. Karim a supplié son père de le sortir de là. Son père lui a dit de se taire et d'obéir, que sa famille était dans une situation très difficile à cause de son comportement.

Karim est resté dans ce centre pendant environ quatre mois. Il se sentait abandonné. Son père était le seul à venir de temps en temps, toujours en colère, pour lui apporter des vêtements et de la nourriture.

Le jour de l'audience, un membre du personnel de sécurité du centre l'a emmené au tribunal. Il pouvait voir sa mère assise dans la salle d'audience, à distance, qui pleurait et le regardait. Il se sentait tellement coupable. La vie avait été si dure pour elle. Depuis que son père avait perdu son emploi, la situation à la maison était tendue et stressante, et c'était elle qui supportait le poids de tout cela.

Un avocat du tribunal est apparu, s'est présenté et a dit à Karim de s'excuser et de reconnaître le mal qu'il avait causé devant le juge. Karim a refusé de le faire. L'avocat lui a dit qu'avec ses antécédents judiciaires, il avait de la chance d'être devant un juge et d'avoir la possibilité de ne pas finir derrière les barreaux s'il se comportait bien.

Une autre personne que Karim ne connaissait pas a commencé à dire au juge des choses dures à son sujet : qu'il était violent, instable et dangereux pour la communauté. L'avocat de Karim s'est contenté de dire que Karim était désolé pour ce qui s'était passé. Voyant le malaise évident de Karim, le juge lui a demandé s'il voulait dire quelque chose. Karim a expliqué qu'il n'avait rien fait et qu'il y avait d'autres garçons avec lui qui voulaient voler dans le magasin. Il a expliqué qu'il n'avait attaqué personne, mais que l'homme du magasin l'avait appréhendé, lui avait crié dessus et l'avait frappé avec un bâton, et qu'il avait donc dû se défendre.

Le juge a condamné Karim à 9 mois de détention dans un centre pour mineurs, avec la possibilité de réexaminer son cas par la suite.

<sup>[1]</sup> Les cas sont tirés d'expériences réelles, mais les détails et les noms ont été modifiés. Ils peuvent être adaptés aux réalités contextuelles pertinentes pour la formation.

## AYA

Aya est originaire de Gao (Mali). Elle a aujourd'hui 17 ans.

Il y a quatre ans, les rebelles sont entrés dans Gao. Ce fut un choc pour elle. Les gens avaient très peur. Un jour, alors qu'elle se rendait à l'école, Aya et trois de ses camarades de classe ont été emmenées de force par certains rebelles. On leur a bandé les yeux et on les a emmenées dans une camionnette vers un endroit lointain qui ressemblait à une usine abandonnée. Aya et les autres filles ont été obligées de faire beaucoup de ménage et de tâches ménagères pour ces hommes. Parfois, l'un des gardes de sécurité venait chercher Aya ou l'une des autres filles pour les emmener dans des pièces situées au deuxième étage du bâtiment. On leur avait interdit de parler de ce qui se passait dans ces pièces, sous peine de voir leurs familles se faire tuer.

Aya ne se souvient pas combien de temps elle est restée à cet endroit. Cela lui a semblé une éternité. Un jour, au milieu de la nuit, alors qu'elles dormaient à même le sol de la cuisine, elles ont entendu des sirènes. Des militaires sont venus et les ont emmenées hors du bâtiment. Aya a alors été séparée des autres filles.

Elle a été emmenée dans un endroit qui ressemblait à un bâtiment officiel du gouvernement. Elle a été mise dans une pièce et on lui a dit d'attendre là. Quelques minutes plus tard, un militaire est apparu avec une femme. Ils ont tous deux commencé à poser à Aya beaucoup de questions sur l'usine et les hommes qui l'avaient emmenée, ainsi que sur ce qu'elle avait fait pendant son séjour là-bas. Aya était très effrayée et a demandé des nouvelles de sa mère et de sa sœur. La femme lui a dit qu'elles seraient bientôt appelées et qu'Aya pourrait les retrouver une fois qu'elles auraient terminé. Aya a essayé de lui donner autant d'informations que possible, tout ce qu'elle voulait, c'était rentrer chez elle.

Aya a finalement retrouvé sa mère et sa sœur quelques jours plus tard. De retour à la maison, la mère d'Aya ne lui a pas permis, ni à elle ni à sa sœur, de quitter la maison, ne recevant que quelques visites de parents de temps en temps.

Un jour, la police s'est présentée au domicile d'Aya et a dit à sa mère qu'Aya devait les accompagner immédiatement. La mère d'Aya a paniqué et s'est mise à crier pour empêcher la police d'emmener Aya. Elle savait ce que cela signifiait.

Aya a été emmenée au poste de police où on lui a demandé de signer des papiers qu'elle ne comprenait pas. Elle tremblait, personne ne la regardait, et encore moins ne répondait à ses questions sur la raison de sa présence là-bas.

Deux jours après avoir été enfermée dans une cellule au poste de police, Aya a été emmenée au tribunal où elle a été accusée d'être complice du groupe rebelle et condamnée à 8 ans de prison pour crimes menaçant la sécurité de l'État.

Menottée, Aya a été envoyée dans un établissement pénitentiaire avec d'autres femmes, filles et enfants qui étaient les filles et les fils de certains de ses codétenus. Elle a été placée dans une pièce avec 17 autres personnes et 7 enfants de moins de 3 ans.

## EMAL

Emal est un jeune Afghan de 17 ans qui a eu une enfance difficile, son père ayant abandonné sa mère et sa famille pour aller diriger des entreprises au Pakistan. Il n'a plus jamais eu de nouvelles de lui. Sa mère a toujours été très attentionnée. Il y a trois ans, sa mère est décédée pour des raisons de santé et il a décidé d'entreprendre un voyage vers l'Europe, essayant de rejoindre l'Allemagne, où vivent depuis quelques années deux cousins qu'il aime beaucoup et qui l'ont encouragé à partir.

Une fois arrivé en Grèce, il s'est rendu compte que s'il s'enregistrait comme mineur, il serait bloqué et ne pourrait jamais rejoindre l'Allemagne et sa famille. Il a donc décidé de s'enfuir et d'essayer de gagner de l'argent pour poursuivre son voyage, car il avait dépensé tout ce qu'il avait pendant ses deux années de voyage. Il a vécu dans la rue et dans différents squats de la ville, et un jour, un homme lui a proposé de l'aider

à gagner de l'argent. Sans bien comprendre, il lui a fait confiance, mais il s'est vite rendu compte que ce n'était ni agréable ni facile, car l'homme voulait des relations sexuelles en échange d'argent. Il n'avait pas d'autre choix, et un autre garçon vivant dans le même squat lui a dit qu'une fois qu'on l'avait fait une fois, on s'y faisait et qu'on avait de l'argent, alors il a accepté. Il se prostitue depuis plusieurs mois, mais n'a toujours pas assez d'argent pour se rendre en Allemagne. Il fait beaucoup de cauchemars et ne parvient pas à dormir ; il a commencé à consommer de la colle, car c'est la seule chose qui lui permet d'oublier tout et de se détendre. Mais la colle coûte aussi de l'argent. D'autres garçons vivant dans le squat lui ont proposé de voler une voiture qui se gare tous les jours au même endroit et dont le propriétaire semble laisser des objets de valeur à l'intérieur. Il accepte de les accompagner, les autres garçons le poussent à forcer la voiture et une alarme se déclenche. La police arrive très rapidement et ses amis s'enfuient en courant. Il est appréhendé par la police et arrêté, placé en détention avec d'autres adultes, et personne ne lui dit ce qui va se passer ensuite. Une semaine passe et il n'a toujours aucune information. Il aimerait vraiment parler à ses cousins en Allemagne, mais personne ne lui permet de passer un coup de fil.

Une avocate se rend au centre de détention et lui annonce qu'elle va s'occuper de son dossier. Elle explique qu'elle travaille pour une organisation spécialisée dans l'aide aux migrants et qu'elle va aider Emal. Elle précise toutefois à Emal que cela prendra du temps pour faire avancer son dossier et qu'il devra probablement rester au poste de police pendant les deux prochains jours. Elle fera en sorte qu'il soit transféré dans un centre pour jeunes migrants qui, même s'il s'agit d'un centre fermé, sera préférable à une cellule du poste de police où il se trouve actuellement avec d'autres adultes. Quelques jours plus tard, l'avocate revient, Emal est libéré et emmené dans un centre pour jeunes migrants. L'avocate explique qu'Emal y restera jusqu'à ce qu'il soit convoqué par le juge et qu'entre-temps, elle travaillera avec Emal et une équipe de professionnels sociaux pour présenter son dossier devant le juge le moment venu. L'avocate explique que dans le cas d'Emal, il est très important d'accélérer la procédure, car dans six mois, Emal aura 18 ans.

## BHOOMI

Bhoomi a 14 ans et vit avec ses parents à Delhi. Ils sont tous deux attentionnés et aimants, mais ils travaillent de longues heures dans différents emplois et ont des difficultés financières pour subvenir aux besoins de toute la famille. Bhoomi a quatre frères et sœurs âgés de 2, 3, 6 et 7 ans. Elle aide sa famille autant qu'elle le peut, s'occupe de ses frères et sœurs et a commencé à travailler certains jours au marché lorsque sa mère peut rester à la maison avec les enfants. Comme elle va à l'école le matin, elle doit travailler l'après-midi et rentrer chez elle un peu tard, lorsqu'il fait nuit et que le marché est loin de chez elle.

Un jour, sur le chemin du retour, un vieil oncle qu'elle connaît la trouve dans la rue et l'invite chez lui pour prendre le thé. Elle n'a jamais aimé cet oncle, car il lui faisait toujours des commentaires étranges depuis qu'elle était petite, mais elle accepte parce qu'elle est fatiguée et pense que sa mère aimerait qu'elle soit polie. Cette nuit-là, son oncle la viole chez lui.

Bhoomi rentre chez elle en pleurant et souffrant beaucoup. Sa mère est très inquiète et appelle une voisine qui est bénévole dans une ONG qui soutient les filles et les femmes, et elle sait qu'ils ont déjà signalé certains cas aux services de santé par le passé. Sa voisine appelle un travailleur social de l'ONG qui emmène la jeune fille à l'hôpital pour qu'elle y soit soignée. Une fois sur place, le travailleur social explique qu'il est très important de dénoncer et de signaler le cas, car c'est obligatoire dans le pays. Une fois que l'assistante sociale a signalé le cas à la police, celle-ci se rend chez Mariam et sa mère, leur pose beaucoup de questions sur sa vie, sur les raisons pour lesquelles elle était seule la nuit, affirmant que ce n'est pas approprié pour une fille de son âge, puis parle à l'oncle qui dit qu'elle le provoquait, et finalement, la police arrête Mariam.

## 9. Support 6: Documents à distribuer pour les activités de formation

### Document 1 – Session 2

« QUIZ: LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION DE CAS SUR MESURE (RÉINTÉGRATIVE) POUR LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » (*travail de groupe*): Construire un récit convaincant pour appliquer le MdA: concepts clés, principes et spécificités méthodologiques.

*[À imprimer en autant d'exemplaires que nécessaire, puis chaque carte sera découpée individuellement. Les groupes recevront les 20 cartes qui les aideront à construire le « récit convaincant » selon ce qui est demandé dans l'exercice – Les questions auxquelles il faut répondre sont insérées dans le ppt de la session]*



Les enfants et les jeunes en conflit avec la loi désignent les personnes âgées de moins de 18 ans qui entrent en contact avec le système judiciaire parce qu'elles sont soupçonnées, présumées, accusées ou reconnues coupables d'avoir commis une infraction telle que définie dans la réglementation applicable.



Le déroulement et l'issue de ces procédures judiciaires peuvent avoir des effets profonds sur la vie des enfants, à court et à long terme, et entraver considérablement leur développement et leurs opportunités.

L'applicabilité de la gestion de cas tournée vers la réinsertion dépend du processus judiciaire auquel les enfants et les jeunes sont exposés: pénal, civil/familial/statut personnel, administratif, communautaire, etc.

Les effets des procédures judiciaires sur les enfants peuvent perdurer au-delà de l'âge de 18 ans.

La gestion de cas tournée vers la réinsertion s'applique uniquement aux enfants qui, selon la définition internationale, ont moins de 18 ans.

Les affaires judiciaires peuvent déterminer avec qui les enfants et les jeunes vivront, quels contacts ils auront avec leurs parents et leurs frères et sœurs, où ils iront à l'école et s'ils seront placés en détention.

Du point de vue des neurosciences et du développement psychologique, l'adolescence (15 ans) et le début de l'âge adulte (24-25 ans) sont définis comme une période de développement critique, soulignant à quel point les considérations relatives aux enfants et aux jeunes doivent différer de celles relatives aux adultes, d'un point de vue juridique et psychologique, et à quel point les approches d'intervention et de soutien à la réinsertion doivent être particulièrement adaptées à leur développement psychosocial.

Une évaluation complète et interdisciplinaire d'un enfant ou d'un jeune en conflit avec la loi doit examiner ses besoins et ses droits, en particulier le risque qu'il représente pour la société et pour lui-même. Cela signifie que la réinsertion doit tenir compte des facteurs liés à la personnalité et de la probabilité qu'il commette à nouveau une infraction.



---

Un « sens positif de la justice » implique d'élargir et d'améliorer la relation entre les enfants et le(s) système(s) judiciaire(s), son objectif ultime étant d'améliorer son impact à long terme sur les enfants.

---



---

La réinsertion doit être l'objectif principal des systèmes de justice pour mineurs.

---

L'environnement physique et psychologique d'un enfant est le principal facteur déterminant des processus de réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi.

---

Les enfants et les jeunes ont le droit d'être reconnus comme ayant une culpabilité moindre que les adultes, compte tenu de leur développement continu.

---

L'un des obstacles à la réussite des processus de réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi est que la réinsertion n'est pas considérée comme un processus, mais comme un service à fournir à l'enfant ou au jeune.

---

Il est important de bien comprendre non seulement les expériences judiciaires, mais aussi celles accumulées par les enfants et les jeunes bien avant leur entrée en conflit avec la loi, ce qui explique dans de nombreux cas le parcours qu'ils ont suivi jusqu'à leur entrée dans le système judiciaire.

---

L'ensemble des processus policiers, judiciaires et sociaux / de protection de l'enfance, ainsi que le personnel au sein du ou des systèmes, devraient viser à faciliter le processus de réinsertion dès le début (ou le plus tôt possible) lorsque l'enfant est en contact avec le système judiciaire.

---

En général, les enfants et les jeunes en conflit avec la loi restent en marge des systèmes de protection.

---

Les professionnels du droit / de la justice et les professionnels sociaux ne travaillent pas ensemble et ne connaissent pas le rôle de chacun ni la manière dont ils peuvent, ensemble, optimiser les résultats du processus judiciaire pour les enfants et, par conséquent, coordonner correctement le processus de réinsertion dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

---

Les enfants et les jeunes devraient d'abord être soumis aux procédures judiciaires et, une fois qu'une décision judiciaire a été rendue, le système de protection, y compris la gestion des cas, devrait être activé.

---

Il est très important qu'un plan de réinsertion soit convenu entre les professionnels impliqués dans le dossier, puis communiqué à l'enfant / au jeune et à sa famille afin de s'assurer qu'ils s'y conforment.

---

Les processus standard de gestion des cas de protection de l'enfance ne sont pas adaptés à toutes les différentes étapes judiciaires qu'un enfant en conflit avec la loi peut connaître et traverser (police, déjudiciarisation, procès, alternatives à la détention, garde/privation de liberté, post-libération).

---

**IDENTIFICATION  
ET ENREGISTREMENT**

**ÉVALUATION**

**PLAN D'INTERVENTION**

**PLAN DE RÉINSERTION**

**MISE EN ŒUVRE  
DU PLAN D'INTERVENTION**

**SUIVI ET RÉVISION**

**CLÔTURE DU DOSSIER**

**EXAMEN FINAL**

## Document 3 – Session 8

CARTES – « INADÉQUATION : DROITS DE L'HOMME ET DROITS DE L'ENFANT » [À imprimer et découper]

Élaboration de politiques et plaidoyer	Renforcement des capacités et des systèmes (formation spécialisée et multisectorielle)	Services médicaux
Réseaux de pairs, de familles et de communautés	Activités génératrices de revenus / Pôles d'affaires et réseaux du secteur privé	Mesures non privatives de liberté
Privation de liberté	Processus de gestion des cas de réinsertion accompagnée	Libération
Soins cliniques de santé mentale (services de niveau 4)	Justice de proximité au niveau communautaire synergies/ pluralisme juridique	Arrestation
Employabilité et moyens de subsistance des jeunes	Éducation et formation professionnelle	Continuité des soins psychosociaux
Aide juridique : accès à la justice/ justice réparatrice	Résolution communautaire des conflits par la justice réparatrice	Aide juridique, conseil et représentation
Conseils familiaux et communautaires (guérison)	Santé mentale et soutien psychosocial selon une approche fondée sur la vulnérabilité et la résilience	Alternatives à la détention
Prise en charge alternative	Prévention spécialisée (axée sur les risques / récidive) Orientation vers des services	Cohésion sociale
Soutien socio-économique	Initiatives menées par des enfants/jeunes	Protection sociale
Services spécialisés d'orientation et de suivi (violence sexiste et sexuelle, CAAFAG...)	Soutien aux mouvements / réseaux de soutien aux jeunes, y compris ceux axés sur le genre	Espaces sécurisés proposant des activités de développement multifacettes et des liens entre pairs

## Document 4 – Sessions 17 à 23

### IDENTITÉS DES ACTEURS DU JEU DE RÔLE ENFANTS/PARENTS [À imprimer et découper]

Chaque participant jouant le rôle d'un enfant et d'un père/d'une mère se verra attribuer une identité et les formateurs les aideront à préparer leurs rôles. Les participants ne doivent divulguer leur identité à personne.



#### KARIM

- **Sentiments/attitude envers toute interaction avec les professionnels du secteur social/judiciaire :** indifférence et manque de confiance. Karim a l'impression d'être une « marionnette ». Les adultes disent tout ce qu'ils veulent à son sujet, il est donc inutile de faire des efforts avec eux. Il a le sentiment que personne ne lui fait confiance ni ne l'écoute.
- **Sentiments/attitude envers ses parents :** il est profondément en colère contre son père et ses sœurs. Depuis que son père a perdu son emploi, il crie tout le temps sur sa mère, ses sœurs et surtout sur lui. Il a déstabilisé la famille et l'a mise dans une situation très précaire.
- **Attitude/mot déclencheur :** il déteste quand les adultes parlent de lui en sa présence, comme s'il n'était pas là, ou pire encore, quand ils le regardent avec une sorte de pitié. Parfois, cela le fait se sentir tout petit et insignifiant, d'autres fois, cela l'énerve. Bien qu'il l'aime profondément, il reproche également à sa mère de ne pas savoir s'imposer face à son père.
- **Priorités :** il veut juste être seul, dans sa chambre, où il se sent en sécurité et peut être lui-même.



#### La mère de Karim

Elle se sent coupable de ce qui est arrivé à Karim. Si seulement elle avait pu se montrer plus forte face à son mari, ne pas le laisser lui mettre autant de pression et la traiter, elle et ses enfants, aussi mal. Si seulement elle avait pu être plus courageuse pour affronter la vie et offrir à Karim et à ses filles de meilleures opportunités. Mais la vie n'est pas facile pour elle. Elle se sent faible, perdue et honteuse. Le fait que Karim ait désormais un casier judiciaire et ait été condamné rend les choses encore plus difficiles. Les rares fois où elle a pu le voir, elle a remarqué que Karim n'allait pas bien du tout. Combien de mauvaises choses lui sont-elles arrivées dans ce centre ? Depuis leur arrivée au Liban, personne ne les a aidés et maintenant, avec un enfant considéré comme un criminel, comment vont-ils faire face à la vie ?



#### Le père de Karim

Il est très en colère contre Karim. Comment a-t-il pu être assez stupide pour se mettre dans une telle situation ? Au lieu d'aider sa famille comme il le devrait, il rend les choses plus difficiles pour tout le monde, stigmatisant sa famille d'une marque indélébile. S'il avait affronté les autorités, ils auraient pu avoir beaucoup plus de problèmes. Karim est son seul fils et, même s'il estime qu'il mérite une punition sévère pour se réveiller et apprendre à quel point la vie est difficile, au fond de lui, il craint de le perdre pour toujours.



## AYA

- **Sentiments/attitude envers toute interaction avec les professionnels du secteur social/judiciaire :** elle ne veut pas parler de ce qui lui est arrivé ; c'est encore très douloureux, tant de choses l'ont profondément blessée, intérieurement et extérieurement. Comment va-t-elle raconter ce qui lui est arrivé ? Quelqu'un va-t-il la croire de toute façon ? Mais l'entretien pourrait être l'occasion de sortir de la prison dans laquelle elle se trouve. Elle ne peut plus le supporter, elle est donc prête à faire tout ce qu'il faut.
- **Sentiments/attitude envers sa mère :** elle a de la peine pour elle, elle a tellement souffert et elle est si seule. Depuis la mort de son père, tout ce que la mère d'Aya a essayé de faire, c'est de survivre, et elle y est à peine parvenue. Tout ce qui est arrivé à Aya a détruit sa mère, laissant également sa sœur sans le soutien dont elle a besoin. Sa mère insiste pour qu'Aya oublie tout et soit forte, mais comment pourrait-elle y parvenir ? C'est épuisant de l'écouter...
- **Attitude / mot déclencheur :** « sexuel » – cela lui rappelle tant de moments horribles. Elle se sent complètement impuissante, paralysée et honteuse chaque fois que quelqu'un fait référence, implicitement ou explicitement, à quoi que ce soit de sexuel.
- **Priorités :** quitter le centre correctionnel à tout prix. Elle ne peut plus le supporter, elle est donc prête à faire tout ce qu'il faut.



## La mère d'Aya

Même si c'est la dernière chose qu'elle fera, elle se battra pour sortir Aya de la prison où elle est enfermée. Comment la vie a-t-elle pu être si dure avec elle ? D'abord, la mort de son mari qui a radicalement changé sa vie et celle de ses filles. Et ensuite, le pire qui pouvait arriver, Aya ayant vécu toutes les horreurs qu'elle a subies et (subit encore). Elle ne se reposera pas tant qu'Aya ne sera pas libre et en sécurité. Aussi difficile et impossible que cela puisse paraître, elle continuera d'essayer de sauver sa fille.



## EMAL

- **Sentiments/attitude envers toute interaction avec les professionnels du secteur social/judiciaire:** peur et incertitude. Emal estime que les adultes ne sont pas dignes de confiance après tout ce qu'il a vécu. Il a le sentiment qu'il ne peut pas parler librement et que les promesses des adultes ne peuvent rien apporter de bon. En outre, il a extrêmement honte de certaines choses qui lui sont arrivées et il a peur de ce que les autres pourraient penser s'il en parlait. Il est bavard et compense sa honte en parlant beaucoup d'autres choses. Chaque fois qu'on lui pose une question sur un sujet dont il ne veut pas parler, il change de sujet et parle d'autre chose.
- **Sentiments/attitude envers sa famille:** il aimait sa mère et elle lui manquait beaucoup, mais il essaie de ne pas penser à sa vie en Afghanistan car cela lui est douloureux. Il aime ses cousins et pense qu'ils sont les seules personnes qui peuvent le comprendre et se soucier de lui. Il aimerait vraiment leur parler et les voir, mais il a aussi très honte de tout ce qui lui est arrivé et a peur de les contacter.
- **Attitude/mot déclencheur:** il déteste entendre les promesses des adultes, car elles ne se sont jamais réalisées. Il n'aime pas les questions personnelles sur sa vie en Afghanistan, car elles le rendent très triste et il ne veut pas montrer ses faiblesses. Il n'aime pas non plus parler de sa vie dans la rue, par honte.
- **Priorités:** il veut simplement aller en Allemagne et commencer une nouvelle vie.



## Les cousins d'Emal (2)

Ils ont passé toute leur enfance avec Emal, ils se soucient de lui et sont très inquiets car ils n'ont pas eu de ses nouvelles depuis très longtemps. Ils savent seulement qu'il est arrivé en Grèce, mais il a soudainement cessé de communiquer et ils ne savent pas où il se trouve ni comment le contacter.

L'un des cousins a également été victime de harcèlement sexuel et de propositions indécentes de la part d'hommes âgés dans le sud de l'Italie alors qu'il travaillait dans les champs agricoles, lors de son voyage vers l'Allemagne il y a quelques années.



## BHOOMI

- **Sentiments/attitude envers toute interaction avec les professionnels du secteur social/judiciaire:** confusion totale et timidité. Elle ne comprend absolument pas ce qui se passe et ne veut pas parler sans la présence de sa mère. Elle n'est pas sur la défensive, mais timide et honteuse, car elle se sent coupable de ce qui s'est passé et pense que si elle parle, cela ne fera qu'empirer les choses pour elle, car depuis qu'elle est allée voir la police, tout n'est qu'un cauchemar et elle a maintenant l'impression que, à cause d'elle, ses parents doivent avoir honte et perdre beaucoup de temps et d'argent.
- **Sentiments/attitude envers sa famille:** elle aime beaucoup ses parents, mais elle se sent très coupable et elle est devenue très triste et silencieuse avec eux et avec tout le monde.
- **Attitude/mot déclencheur:** elle est incapable de parler de ce qui s'est passé chez son oncle. Elle a tout raconté à sa mère lorsqu'elle est rentrée à la maison, mais depuis ce jour-là, elle bloque complètement ses souvenirs et elle est très confuse chaque fois qu'on lui pose des questions à ce sujet.
- **Priorités:** elle veut tout oublier, elle veut que la vie redevienne comme avant. Elle veut rentrer chez elle et revoir ses frères et sœurs.



### La mère de Bhoomi

Elle est très inquiète pour sa fille et ce qui s'est passé, elle est très en colère contre son beau-frère et veut qu'il paie pour ce qu'il a fait.



### Le père de Bhoomi

Il a honte et est confus, mais il veut que sa fille soit libérée de détention et que cette affaire soit réglée au sein de la famille.

## 10. Support 7 : Formulaire d'évaluation de fin de formation

[Exemple ci-dessous]

Merci de nous faire part de vos commentaires sur la formation. Vos commentaires sont anonymes.  
Et précieux ! Merci !

### Évaluation globale de la formation des formateurs

Veuillez évaluer votre participation à la formation sur une échelle de 1 à 4 (1 : insatisfaisant ; 4 : très satisfaisant)				
Votre capacité à contribuer lors des travaux de groupe et des discussions plénières	1	2	3	4
Comment avez-vous perçu l'ambiance au sein du groupe ?	1	2	3	4
Sensibilisation à l'inclusion et équité dans la participation <i>(dans ce contexte, la participation ne consiste pas seulement à être présent, mais aussi à participer activement aux activités en prenant la parole, en contribuant aux groupes de travail, en agissant en tant que rapporteur du groupe, en étant désigné pour représenter les points de vue du groupe, en étant écouté, etc.)</i>	1	2	3	4
Utilité de la formation pour le travail quotidien	1	2	3	4
L'utilité de la formation pour former d'autres personnes	1	2	3	4
Les occasions d'apprendre au sein du groupe de formation	1	2	3	4
Les opportunités d'apprendre auprès des formateurs	1	2	3	4
Veuillez ajouter tout autre commentaire				

Veuillez évaluer votre participation à la formation sur une échelle de 1 à 4 (1 : insatisfaisant ; 4 : très satisfaisant)				
Le programme de formation	1	2	3	4
La qualité du contenu fourni dans la formation	1	2	3	4
Les supports et ressources de formation partagés	1	2	3	4
L'utilité des exercices de travail en groupe	1	2	3	4
Le rythme/la cadence de la formation	1	2	3	4
Les occasions d'apprendre au sein du groupe de formation	1	2	3	4
Les opportunités d'apprendre auprès des formateurs	1	2	3	4
Veuillez ajouter tout autre commentaire				

## Évaluation session par session

Veuillez évaluer votre participation à la formation sur une échelle de 1 à 4 (1 : insatisfaisant ; 4 : très satisfaisant)				
<p><b>Jour 1 – Session 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la formation : objectifs d'apprentissage visés par session, méthodologie.</li> <li>• Présentation des participants. Partage des attentes et des priorités.</li> <li>• « MEET &amp; GREET » (<i>travail de groupe</i>): les quatre enfants qui nous accompagnent pendant la formation : Karim, Aya, Emal et Bhoomi.</li> <li>• Aperçu du MoA : aperçu (<i>présentation</i>).</li> </ul>	1	2	3	4
<p><b>Jour 1 – Session 2</b></p> <p>« QUIZ : LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION DE CAS SUR MESURE (RÉINTÉGRATIVE) POUR LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » (<i>travail de groupe</i>): Construire un récit convaincant pour appliquer le MdA : concepts clés, principes et spécificités méthodologiques.</p> <p>Résultats et réflexion collective sur le contenu.</p>	1	2	3	4
<p><b>Jour 1 – Session 3</b></p> <p>« MISS &amp; MATCH : DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENFANT » (<i>travail de groupe</i>): Cadre conceptuel : processus de réinsertion des enfants en conflit avec la loi.</p> <p>Résultats et réflexion collective sur le contenu.</p>	1	2	3	4
<p><b>Jour 1 – Session 4</b></p> <p>« LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU MdA : L'ACCENT SUR LA JUSTICE » (Présentation et débat à partir de 4 cas d'enfants)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants : critères de catégorisation pour la gestion des cas de réinsertion.</li> <li>• Classification des infractions pouvant s'appliquer aux enfants en conflit avec la loi et situations particulières à prendre en compte pour la RCM.</li> <li>• Comprendre les étapes du parcours judiciaire des enfants : aspects clés à prendre en compte pour la RCM.</li> <li>• La justice réparatrice et comment l'appliquer aux processus de réinsertion à travers la gestion des cas.</li> </ul>	1	2	3	4
<p><b>Jour 1 – Session 5</b></p> <p>« LES ÉLÉMENTS CLÉS DU MdA : L'ACCENT SUR LE TRAVAIL SOCIAL » (Présentation et débat à travers les cas de 4 enfants)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intersectionnalité et approche socio-écologique : comment cela s'applique-t-il dans le cadre de la CM avec des enfants en conflit avec la loi ?</li> <li>• Pratique tenant compte des traumatismes et accompagnement à la réinsertion.</li> <li>• Les étapes et les outils d'un processus de gestion de cas : points pertinents lors de l'application d'une approche de réinsertion.</li> </ul>	1	2	3	4
<p><b>Jour 1 – Session 6</b></p> <p>Réflexion collective sur la journée de formation : questions auxquelles on a répondu, questions sans réponse, nouvelles questions.</p>	1	2	3	4
<p><b>Jour 2 – Session 7</b></p> <p>« RÉINSERTION RÉUSSIE DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » (<i>présentation et débat</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 10 normes du processus de réinsertion des enfants en conflit avec la loi : comment les intégrer dans le processus de gestion des cas ?</li> <li>• Résultats de la réinsertion : comment les définir (critères) ?</li> <li>• Équipes multidisciplinaires dans le MdA.</li> </ul>	1	2	3	4
<p><b>Jour 2 – Session 8</b></p> <p>« EN PRATIQUE : APPLIQUER LES ÉTAPES DE LA GESTION DE CAS AVEC LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » (<i>travail de groupe</i>): Définir les éléments essentiels de chaque cas d'enfant proposé : comment les aborder pour garantir l'application du MdA ?</p>	1	2	3	4

Veillez évaluer votre participation à la formation sur une échelle de 1 à 4  
(1 : insatisfaisant ; 4 : très satisfaisant)

	1	2	3	4
<p><b>Jour 2 – Session 9</b></p> <p>« ZOOM IN » : Considérations juridiques relatives à une affaire impliquant des enfants (qui concernent à la fois les professionnels du droit et les travailleurs sociaux) (<i>présentation et débat : travail sur les affaires impliquant des enfants</i>)</p> <p>« ZOOM IN » : Comment promouvoir la résilience psychosociale des enfants en conflit avec la loi pour une réinsertion « réussie » (<i>présentation et débat : travail sur les cas d'enfants</i>)</p>				
<p><b>Jour 2 – Sessions 10 et 11</b></p> <p>« FICHES DE TRAVAIL : UN PARCOURS À TRAVERS LES ÉTAPES DE LA JUSTICE POUR ENFANTS POUR CHAQUE ÉTAPE DE LA JUSTICE À LAQUELLE UN ENFANT EN CONFLIT AVEC LA LOI POURRAIT ÊTRE CONFRONTÉ » (Partie I) (<i>présentation et débat</i>)</p>				
<p><b>Jour 2 – Session 12</b></p> <p>Réflexion collective sur la journée de formation : questions auxquelles on a répondu, questions sans réponse, nouvelles questions.</p> <p>Préparation du « jeu de rôle » du groupe pour le jour 3.</p>				
<p><b>Jour 3 – Session 13</b></p> <p>« RÉVEILLEZ-VOUS ET RETROUVEZ VOS COLLÈGUES DE GROUPE » : Explication du travail de groupe du troisième jour et de la méthodologie, distribution de documents et présentation des personnalités de chaque membre de l'équipe, questions-réponses des participants. Rejoignez votre groupe !</p>				
<p><b>Jour 3 – Session 14</b></p> <p>« TEMPS DE PRÉPARATION EN GROUPE » (<i>guidé par les formateurs</i>)</p>				
<p><b>Jour 3 – Séances 15 à 18</b></p> <p>« JEU DE RÔLE » 4 groupes</p>				
<p><b>Jour 3 – Session 19</b></p> <p>Réflexion collective sur le contenu et la dynamique de la formation (formulaire d'évaluation de fin de formation). Objectifs d'apprentissage atteints, suggestions pour les prochaines étapes.</p> <p>Clôture de la formation. Remerciements.</p>				
<p>Veillez ajouter tout autre commentaire sur les sessions individuelles. Veillez préciser le numéro de la session à laquelle vous faites référence.</p>				
<p>Quelle partie ou quel aspect de la formation avez-vous trouvé le plus utile et pourquoi ?</p>				

Quelle partie ou quel aspect de la formation avez-vous trouvé le plus difficile et pourquoi ?

Quelle partie ou quel aspect de la formation aimeriez-vous voir élargi et/ou amélioré ? Veuillez être précis et expliquer pourquoi.

Pensez-vous avoir reçu les outils et le contenu nécessaires dans cette formation des formateurs pour dispenser une formation ?

N'hésitez pas à faire part de vos commentaires sur les formateurs (par exemple, leur compétence sur le sujet, leur capacité à transmettre clairement un message, leur capacité à impliquer les participants).

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler sur cette formation ?  
Cet espace libre vous permet d'ajouter tout autre aspect que vous jugez important de mentionner.

# Impressum

**Responsables de la publication :**

Marta GIL GONZALEZ & Lourdes CARRASCO COLOM  
(Programmes et expertise de Terre des hommes Lausanne)

**Mise en page :** Tdh, Angel-Grafik (hello@angel-grafik.ch)

**Photos :** Les images publiées dans ce document ont été mises à disposition par des photographes professionnels engagés auprès de Terre des hommes: Will Baxter, Jean-Luc Marchina, Joakim Löb, Cristina Baussan.  
Merci !

Ce guide de formation de formateurs a été conçu et testé auprès d'un groupe diversifié de professionnels des secteurs de la justice et de la protection de l'enfance dans différents pays du Moyen-Orient, d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Les auteurs remercient chaleureusement tous les participants, dont ses contributions ont été intégrées à ce guide.




**Version :** Brochure en anglais et en français ;  
Édition 2025.



**Chaque enfant dans le monde  
a le droit d'être un enfant,  
tout simplement.**



Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters  
Route des Plaines-du-Loup 55, 1018 Lausanne  
T +41 58 611 06 11, [donorcare@tdh.org](mailto:donorcare@tdh.org)  
[www.tdh.org](http://www.tdh.org), CH41 0900 0000 1001 1504 8

 [www.tdh.org](http://www.tdh.org)  
 [www.linkedin.com/company/tdh-org](https://www.linkedin.com/company/tdh-org)  
 [www.facebook.com/www.tdh.org](https://www.facebook.com/www.tdh.org)  
 [www.x.com/tdh\\_org](https://www.x.com/tdh_org)



**Terre des hommes**  
Aide à l'enfance.